

2 Politique

Dialogue politique

Comme un air de fin

J. K. M.

Akanda/Gabon

L'ON s'achemine tout doucement vers la fin des travaux du Dialogue politique. Dans l'attente de cette échéance prévue vendredi prochain, les membres du bureau de ces assises se sont réunis, hier, au stade d'Angondjé, avec en ligne de mire : la plénière d'adoption des actes du Dialogue national sans tabou censée se tenir, selon certaines indiscretions, demain. Ces actes,

fruits du consensus de la classe politique nationale, recevront, faut-il le rappeler, force obligatoire dès leur introduction dans l'ordonnement juridique national, par l'adoption des textes législatifs et réglementaires. Étant entendu que, au terme de leurs travaux, les représentants de la majorité et de l'opposition devraient s'engager à respecter lesdits actes et à tout mettre en œuvre en vue de leur application intégrale. Tout en s'accordant sur un cadre de suivi paritaire et un programme précis. Ces actes, vivement atten-

du par l'opinion publique, auront des incidences non négligeables sur la vie politique nationale. En ce qu'ils définiront des normes nouvelles en matière électorale, des conditions de création et de financement des partis politiques, des syndicats, de financement des campagnes présidentielles, de redécoupage des circonscriptions électorales, de création et gestion des associations, etc. Autant des thématiques sur lesquelles, le millier de participants à la phase citoyenne du Dialogue politique s'étaient également prononcés en émettant

plusieurs propositions. Dans tous les cas, il y a fort à penser que les membres du bureau du Dialogue politique ont également dressé un état d'avancement de la finalisation des rapports des commissions 3 et 4, dédiées respectivement à "La modernisation de la vie publique" et à "La consolidation de la paix et de la cohésion nationale". Des commissions qui, contrairement, aux deux premières ont accompli leurs missions dans les délais impartis. Certains de leurs membres rencontrés, hier, au détour des conversations, n'ont



Photo : DR

Vue des membres du bureau lors d'une précédente rencontre.

pas caché leur satisfaction d'avoir "honoré leurs obligations".

Dans les commissions 1&2, chargées respectivement des "Réformes des institutions et de la consolidation de l'État de droit démocratique" et "Les réformes élec-

torales", après leur plénière jumelée du week-end écoulé, la journée d'aujourd'hui devrait être consacrée à la finalisation de leurs rapports respectifs.

Trois questions au ...Garde des Sceaux

« Je demande aux magistrats et aux greffiers d'être à l'image de leurs nobles professions »

Propos recueillis par O. N.

Libreville/Gabon

Cette interpellation le ministre de la Justice, Alexis Boutamba Mbina l'a adressée aux hommes de lois au lendemain de la reconduction de leur mouvement de grève le 17 mai dernier. Non sans revenir sur les revendications des grévistes, tout en les invitant à faire preuve de responsabilité.

L'union. Monsieur le ministre, après une période d'accalmie de trois mois, le Syndicat national des magistrats du Gabon (SYNAMAG) a décidé, le 17 mai dernier, de reconduire son mouvement de grève déclenché au mois de novembre dernier et suspendu le 14 février 2017. Est-ce à dire que les six points à l'ordre du jour de leurs revendications n'ont toujours pas prospéré ?

Alexis Boutamba Mbina : Effectivement, comme vous l'indiquez, depuis le 17 mai dernier, à la faveur d'une conférence de presse animée par son bureau directeur, le SYNAMAG a décidé de relancer son mouvement de grève, estimant que les six points de revendications soumis à l'attention de la tutelle que j'incarne n'ont pas totalement été pris en compte. A ce sujet, je tiens à souligner que malgré la contraction budgétaire du moment, le gouvernement, sur les instructions fermes du président de la République Ali Bongo Ondimba, fait de son mieux pour trouver, à un rythme soutenu, des solutions multiformes aux desiderata des magistrats et des greffiers. Nos rencontres permanentes avec les bureaux du SYNAMAG et du SYNAGREF ont permis de circonscrire les malentendus et d'examiner ensemble les problèmes qui minent leurs corporations respectives, suivant l'évolution de chaque point de revendica-

tion. En trois mois, je puis affirmer que le gouvernement a fait de son mieux, et fait siennes les revendications des magistrats et des greffiers malgré les contingences y relatives.

Pouvez-vous faire l'économie des points d'avancement et de ce qui constitue encore la pierre d'achoppement ?

- S'agissant du SYNAMAG, sur les six points de revendications, nous avons enregistré des avancées notables. En dépit des difficultés budgétaires que traverse notre pays, la Prime d'incitation à la performance (PIP) a été réglée en totalité. Démontrant la volonté du gouvernement. Le point sur les costumes d'audience a aussi été réglé partiellement avec la dotation, il y a peu, de 116 toges aux magistrats et aux greffiers de la promotion 2016. On avait convenu avec le SYNAMAG que la plus grande partie, soit plus de 400 toges, soit prête avant la sortie de la prochaine promotion. La commande est déjà lancée. Pour ce qui est de l'utilisation de l'immeuble de Batterie IV, qui n'est pas une propriété de l'État, abritant naguère les juridictions dites spéciales, dans lequel le SYNAMAG entend loger la Cour administrative et le Tribunal administratif de Libreville, le ministère de l'Égalité des Chances est en phase de déménagement. Le SYNAMAG le sait. Puisque deux jours avant leur sortie regrettable de jeudi dernier, j'avais présenté au bureau dudit syndicat, au cours d'une réunion dans mon bureau, les clés de l'immeuble devant accueillir les services du ministère de l'Égalité des Chances à l'Avenue de Cointet. Grande a donc été notre surprise d'apprendre que les magistrats ont posé un acte aussi gênant. Je déplore et condamne fermement l'attitude affichée jeudi dernier par les magistrats. Ce n'est pas bon pour leur image. Je leur rappelle encore que la noblesse de la profession de magistrat doit se mesurer au prisme de leur aptitude à



Photo : Mombou

Le Garde des Sceaux, Alexis Boutamba Mbina : "Le propre des négociations c'est de savoir aussi reconnaître les efforts consentis par l'autre partie".

bien se comporter aux yeux de la société. Certes, il y a des maux, mais tout est dans la manière. Le reportage de RFI sur ce dérapage doit amener les uns et les autres à se remettre en cause, même si je classe cela dans le registre des erreurs à ne plus refaire.

Quant au décret 0404 du 20 août 2015 portant rémunération des agents civils de l'État et portant reclassement, j'invite les magistrats de cette catégorie à nous en dire un peu plus aujourd'hui. Avant cette fin du mois. A mon humble avis, il reste normalement deux points à résoudre. Le premier a trait à l'attribution des sièges aux juridictions administratives de Francville et de Port-Gentil. A Masuku, les travaux vont démarrer incessamment. Nous tenions à respecter les procédures en vigueur en matière de passation des mar-

chés publics. A Port-Gentil, outre les travaux à exécuter, l'État a prévu un bâtiment devant abriter provisoirement les services y relatifs. Le deuxième point restant est relatif à la nomination des magistrats de l'Ordre judiciaire dans l'Ordre administratif. A ce sujet, nous avons convenu, en toute logique d'ailleurs, que ce point soit abordé à la prochaine session du Conseil supérieur de la magistrature. Tout compte fait, à l'analyse de ce qui précède, il revient à chacun de nous de juger.

Où en êtes-vous avec les revendications des greffiers qui sont sur votre table de travail ?

- Les concernant, sur les neuf points soumis à mon attention, portant sur l'organisation du concours professionnel, le statut particulier, la carte professionnelle des greffiers, le paiement de la PIP, la nomination des greffiers à des niveaux de responsabilité au sein du ministère de la Justice, etc., je puis aussi affirmer qu'il y a eu des avancées significatives. Les points en suspens continuent de faire l'objet d'un examen.

Le gouvernement travaille selon un programme d'action. Pour preuve, il y a quelques jours, au ministère de la Justice, nous avons procédé à la remise de plusieurs équipements et fournitures de bureau (imprimantes, photocopieurs, encre, rames de papier, ordinateurs...) à une partie des juridictions judiciaires du pays pour mener à bien les sessions criminelles qui ne s'étaient plus tenues depuis des années. C'est la preuve que le gouvernement veille, non pas par contrainte, à la bonne marche du fonctionnement de l'appareil étatique.

C'est l'occasion pour moi de rappeler à nos partenaires que le propre des négociations c'est de savoir aussi reconnaître les efforts consentis par l'autre pour parvenir à des résultats escomptés.

Additif aux nominations en Conseil des ministres du 19 mai 2017

MINISTÈRE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT SOCIAL ET DU LOGEMENT
CABINET DU VICE-PREMIER MINISTRE
Chef du Protocole : **M. Ulrich Davy IYEMBIT**, en remplacement de M. Jonas MABIKA.

MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS CONSTITUTIONNELLES, CHARGE DU DIALOGUE POLITIQUE

ASSEMBLEE NATIONALE

CABINET DU PRESIDENT

Chargés de missions :

MM.

Aurélien NGUEMA, en remplacement de Mme Lauriane Raïssa GUIBANGOU DJOSOU ;

Yves Malick KOUMBA, en remplacement de Mme Marie MILENDZI MINGANDZA, décédée.

CABINET CIVIL

Secrétaire de Cabinet : **Mme Charlene NDOMBET**, confirmée.

CABINET MILITAIRE

Agent de sécurité rapprochée du président :

Adjudant Diane AUGOWET AMPOUWIN, en remplacement de l'Adjudant-Chef Major Hugues MABIKA.

CABINET DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Chauffeur particulier : **M. Jacky YALEKANDJA**.

MINISTÈRE DU PETROLE ET DES HY-

DROCABURES

CABINET DU MINISTRE

Secrétaire particulière du directeur de cabinet : **Mme Suzanne NGONDO**.

Secrétaires de Cabinet :

Mmes :

Gladys OBONO ZUE ;

Karen AKAGAH OWANGA.

Attaché de Presse : **M. Anselme Douglas NTOUTOUME**.

Chargés de Missions :

Mme Joséphine KONDA épouse MASSALA.

MM. :

ALLOGHO MENIER ;

Emmanuel Richard MEFANE ;

Brice Hervé EMBINGA SENAH.

Chef du Protocole : **Mme Rodrigue MAPA MOULA**.

Chauffeur Particulier : **M. Jonas MANFOUMBI**.

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE PUBLIQUE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE CHARGE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

CABINET DU MINISTRE

Secrétaire particulière du directeur de cabinet : **Mme Laurence MINDZIE MVE**, at-

tachée d'administration générale.

FIN.